



**Séance du
26 septembre 2023**

Date de la
convocation :
18 septembre 2023
Date d'affichage :
20 septembre 2023

Nombre de membres :

En exercice : 50
Présents : 37
Votants : 44

Acte rendu exécutoire le :

Reçu en sous préfecture le :

Affiché le :

Délibération n°20230926-1-3

Objet : Modification de la composition du Conseil d'exploitation de l'Office du tourisme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1^{er} étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Étaient présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Eric Pruvost, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Alain Trouessin ; Madame Claudine Briffard, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Sébastien Godeman ; Madame Gislaïne Sire, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Catherine Bonay ; Monsieur Vincent Rousselin absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Jean-Charles Vitaux ; Madame Monique Evrard, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine ; Madame Florence Le Moigne absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Marcel Le Moigne.

Monsieur Jérémy Moreau, absent excusé, représenté par sa suppléante, Madame Claire Cardon ; Monsieur Raynald Boulenger, absent excusé, représenté par Madame Catherine Adjerad ; Monsieur Coulombel Christian, absent excusé, représenté par Monsieur Yohann Cueff.

Madame Nathalie Martel, absente excusée ; Madame Thérèse Duneufgermain, absente excusée ; Madame Agnès Join, absente excusée ; Madame Marylise Bovin, absente excusée ; Madame Régine Douillet, absente excusée ; Monsieur Daniel Cavé, absent excusé.

Monsieur Jean-Charles Vitaux a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1, L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20210316-15 portant désignation des membres du conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme modifiée par les délibérations du conseil communautaire n°20210916-1.4 et n°20211209-1.3 ;

Considérant que Madame Antonia Ortu, démissionnaire de son mandat de conseillère municipale au sein du Conseil Municipal de la Ville d'Eu, et donc de son mandat de conseillère communautaire était membre titulaire du collège des conseillers communautaires du conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme et qu'il convient donc de pourvoir à son remplacement ;

Considérant qu'en application des dispositions de l'article L.2121-21 « le conseil (...) peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législatives ou règlementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

Vu la candidature de Madame Thérèse Duneufgermain ;

○ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- désigner Madame Thérèse Duneufgermain en tant que membre titulaire du collège du conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme.

- le conseil d'exploitation de l'Office du Tourisme est composé de la façon suivante :

Collège des conseillers communautaires (titulaires) :18 membres :

1. Marcel Le Moigne

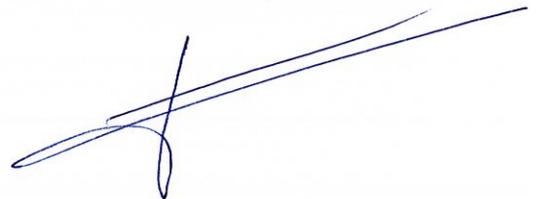
2. Eddie Facque
3. Patrice Pion
4. François Pegard
5. Anne Dujeancourt
6. Isabelle Vandenberghe
7. Alain Picard
8. Dominique Mallet
9. Mario Dona
10. Nicole Taris
11. Benoit Godet
12. Vincent Rousselin
13. Bruno Saintyves
14. José Marchetti
15. Catherine Bonay
16. Frédérique Chérubin Quennesson
17. Jean Michel Delrue
18. Thérèse Duneufgermain

Collège des Socio professionnels : 17 membres

1. Un représentant des hôteliers ; Daniel Levillain - Hôtel de Calais ; Le Tréport
2. Un représentant des chambres d'hôtes ; Mme Bertin O delà de l'eau + Le bois de Cise ; Eu et Ault
3. Un représentant des locations touristiques ; M Sellier- Baromesnil ; Baromesnil
4. Un représentant des résidences de tourisme ; (résidence Goelia – Mers)
5. Un représentant des campings et hébergements de plein air ; M Martel ; Criel et Gamaches
6. Un représentant d'association culturelle - Festival ; Antoine Paris Murmure du Son ; Eu
7. Un représentant des restaurateurs ; Laurent Coquelin - La Calypso ; Le Tréport
8. Un représentant d'équipement communautaire ; M Béranger- O2 falaises ; Le Tréport
9. Un représentant des pratiquants de randonnée ; Club des Infatigables de la Bonne Entente
10. Un représentant des activités nautiques ; David Le Carrou ; Le Tréport
11. Un représentant d'un casino ; Mickael Dumont ; Le Tréport
12. Un représentant des activités sportives ; M Wattbled COB
13. Un représentant de site patrimonial ; Alban Duparc- musée Louis Philippe ; Eu
14. Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie
15. Un représentant du Parc Naturel Régional
16. Un représentant de Somme Tourisme ;
17. Un représentant de Seine Maritime Attractivité ;

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que
dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Eddie Facque



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :

- Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;
- Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai